

revue de presse

**Initiative anti-IVG: malaise au PDC et à l'UDC**

(...) Huit ans après le plébiscite populaire en faveur de la dépénalisation de l'avortement, ses opposants préparent – à l'étonnement général – une nouvelle offensive. Ce mardi, un comité composé d'UDC, de PDC, d'Évangéliques et de membres de l'Union démocratique fédérale (UDF), lance une initiative populaire afin que les interruptions de grossesse, de même que la pilule du lendemain, ne soient plus remboursées par l'assurance maladie obligatoire. (...)

Est-il opportun de rouvrir le débat sur l'avortement? Car tel est l'enjeu de ce texte. Si son promoteur, l'UDC Peter Föhn, insiste sur la nécessité de réduire les coûts à la charge de l'assurance de base, le Schwyzois admet que des «considérations éthiques et morales» guident sa pensée. (...)

Si cette initiative a, a priori, peu de chances d'aboutir, elle embarrasse le PDC et, dans une moindre mesure, l'UDC. Deux partis traditionnellement divisés sur ces questions, car ils comptent une forte aile très à cheval sur les valeurs morales. D'autant que les initiateurs de ce texte n'avaient pas cru bon de prévenir leurs formations respectives. «J'en ai pris note par les médias, je suis très surprise», lâche la conseillère nationale Lucrezia Meier-Schatz, peu favorable à ce texte. «L'avortement n'est pas quelque chose à prendre à la légère. Certaines personnes se retrouvent dans des situations difficiles.»

Le démocrate-chrétien Reto Wehrli

(...) rappelle qu'il était personnellement opposé à la dépénalisation de l'avortement en 2002. «Mais ce type d'initiative soulève des questions au niveau de l'égalité de traitement entre les personnes qui pourraient financer une interruption de grossesse et les autres. Le PDC doit en discuter avant que chacun fasse des déclarations en public.»

Enfin, du côté de l'UDC, le Zurichois Jürg Stahl se montre lui aussi sceptique. « (...) Il ne faut pas mélanger l'éthique et la politique.»

Surtout, les partis le savent, le peuple s'est prononcé à 72,7%, en 2002, pour une modification du Code pénal dépénalisant l'interruption de grossesse durant les douze premières semaines et l'admettant dès la 13<sup>e</sup> semaine, sous avis médical, en cas de nécessité. Le même jour, le souverain rejetait à 81,8% l'initiative «Pour la mère et l'enfant», visant à criminaliser l'avortement. (...)

Or, la remise en cause de ces acquis par une nouvelle initiative populaire fait hurler, du côté notamment de la gauche et des libéraux-radicaux. «C'est du fondamentalisme», dénonce la coprésidente des Femmes socialistes suisses, Maria Roth-Bernasconi. «Depuis dix ans, le nombre d'interruptions de grossesse est resté stable (ndlr: 10 848 en Suisse en 2008). Avec un tel texte, on risque de provoquer des avortements clandestins.»

(...) Sans compter, ajoute la conseillère d'Etat vaudoise [Jacqueline de Quattro], que les frais à charge des caisses-maladie, dans le domaine, sont peu élevés. (...)

**Valentine Zubler**

*Le Temps* du 26 janvier 2010